

15^{c.}

Journal du Lot

15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Conférence germano-alliée sur le pacte : l'acceptation de l'Allemagne. — Les opérations militaires au Maroc et en Syrie. — Avant la clôture de l'emprunt de consolidation : un suprême appel du président Painlevé. — Après des sanctions : la leçon d'actes d'indiscipline.

Le gouvernement allemand, au moment de s'engager effectivement dans la voie de la paix, hésite.

Réunis spécialement pour délibérer sur la réponse à donner à l'invitation des alliés d'assister à la conférence du pacte, les ministres du Reich n'ont pu prendre une décision ferme, qu'après de multiples et laborieuses délibérations.

Le cabinet Luther a conclu avec peine, parce que ses membres appartenant au parti nationaliste n'ont su quelle attitude adopter.

Et les ministres nationalistes restent sur la réserve parce que leur parti ne sait quelle position prendre à l'égard du pacte.

De fait, ils ont refusé de participer sous quelque forme que ce soit à la conférence du pacte. La délégation allemande sera composée de MM. Luther, chancelier, et Stresemann, ministre des affaires étrangères.

A noter que M. Luther s'est opposé absolument à recevoir un mandat impératif, comme le voulaient les nationalistes, comme il s'est refusé également à transformer la conférence en simple réunion préparatoire.

La condition du cabinet Luther est, sans nul doute, délicate.

Pourtant, le flottement dont il fait preuve en la circonstance ne peut manquer de provoquer une fâcheuse impression.

Eh quoi, n'est-ce pas l'Allemagne et son actuel ministre des affaires étrangères, Stresemann, qui prit l'initiative du projet de pacte ?

Or, la voix qui n'ose plus s'avancer dans la voie qu'elle a elle-même ouverte.

Dès lors, comment ne pas rechercher les raisons de ce manque de suite dans les idées ?

Le Reich regretterait-il de s'être laissé prendre à ce qui ne devait être qu'un piège monté contre les alliés ?

Ou bien, ses dirigeants chercheraient-ils à exploiter l'opposition nationaliste dans un marchandage avec les Anglo-Franco-Belges ?

De toutes façons, les perspectives n'apparaissent pas pleinement rassurantes.

Le culte des Allemands pour la paix est loin d'être manifeste.

Au Maroc, aucun événement important ne s'est produit au cours de cette semaine.

Il semble que le commandement poursuive pour le moment un triple but :

1° Consolider fortement les positions conquises au cours des récentes opérations ;

2° Laisser s'exercer pleinement sur les dissidents l'effet moral de notre victoire ;

3° Préparer avec le plus grand soin les futures opérations.

Il serait surprenant, en effet, après les indications publiées, que le commandement ne cherche pas à obtenir à brève échéance des avantages quasi-décisifs et qui mettent Abd-el-Krim dans l'impossibilité de tenter un mauvais coup quelconque, à supposer qu'ils ne l'obligent pas à la paix.

Si, au Maroc, un calme relatif règne, en Syrie nos troupes viennent d'enregistrer un brillant succès en défilant, avec des pertes très légères, assure-t-on, Soueïda, où, depuis plusieurs semaines, un important détachement français était assiégé.

L'opinion aura appris avec satisfaction cette délivrance : elle se demandait avec quelque étonnement ce que les autorités militaires syriennes attendaient pour porter secours à nos soldats encerclés. C'était sans doute, l'arrivée du général Gamelin.

Celui-ci, à peine débarqué, a pris l'affaire en mains.

Il faut se réjouir d'avoir désormais en Syrie un chef, et un chef qui débute sous d'heureux auspices.

L'émission de l'emprunt de consolidation touche à sa fin.

Il faut espérer que cette opération essentielle connaîtra un succès complet.

M. Painlevé vient de lancer un suprême appel à l'épargne, où il expose à nouveau et avec force la nécessité, pour le pays, d'échapper au danger d'une dette flottante excessive.

Faut-il rappeler les avantages particuliers de l'emprunt ?

Aujourd'hui, chacun sait que les nouvelles rentes mettent le souscripteur à l'abri d'une dépréciation comme d'une amélioration de notre monnaie.

De même, nul n'ignore que ces rentes sont exemptes de tous impôts et taxes, y compris de l'impôt général sur le revenu et que, de ce fait, elles échappent à l'inquisition fiscale que les pouvoirs publics ne cessent d'aggraver.

Toutefois, comme l'a exprimé le Président du Conseil, « l'heure n'est plus aux calculs d'intérêt personnel ». L'intérêt national domine tous les intérêts particuliers, tout en restant solidaire d'eux.

M. Painlevé a rappelé opportunément le danger que constitue le « formidable total de la dette flottante », situation qui ne permet d'assurer l'équilibre ni du change, ni du budget ni de l'économie nationale et qui risque de conduire le pays à l'inflation.

On ne peut qu'approuver sans réserve l'appel du Président du Conseil et souhaiter qu'il soit entendu de tous : dans l'intérêt du pays d'abord, dans l'intérêt des citoyens ensuite.

Nous avons été les témoins en France, cette semaine, d'un fait inaccoutumé : le gouvernement s'est décidé à rappeler aux agents des services publics que ces services ne leur appartiennent pas, mais aux citoyens, et qu'il ne peut permettre aux agents — qu'elle que puisse être la légitimité de leurs réclamations — de les saboter à leur gré.

Et pour appuyer ce rappel au bon sens, le gouvernement a pris un certain nombre de sanctions.

On ne saurait nier qu'il était temps qu'un frein fût mis à la vague d'indiscipline et d'anarchie qui sévit, çà et là, en diverses administrations : de longs mois d'inertie et de laisser faire des Pouvoirs Publics avaient convaincu une minorité très active qu'il suffisait de faire du bruit pour obtenir tout ce qu'elle réclamait.

Ce n'est pas l'un des aspects les moins déconcertants de ces incidents que les vrais responsables se trouvent parmi les gouvernants et non, comme on pourrait le croire parmi les agents enclins à l'indiscipline.

Ceux-ci n'auraient jamais eu, sans doute, l'idée de troubler le fonctionnement normal des services publics, si les chefs responsables de leur bonne marche avaient assumé consciencieusement leur rôle de direction et réprimé les premières velléités de désordre.

Mais il est plus facile de fermer les yeux que d'empêcher les incartades... jusqu'au jour, toutefois, où la situation prend un tel caractère de gravité qu'on risque la désorganisation de l'économie générale si l'on n'y remédie pas.

Souhaitons que les Pouvoirs Publics aient compris, une fois pour toutes leur devoir et préviendront le retour d'incidents regrettables à tous égards.

M. D.

INFORMATIONS

Le Pacte de Sécurité germano-allié

Berlin accepte l'invitation

Le conseil des ministres allemand tenu sous la présidence du Président du Reich, a décidé d'accepter l'invitation alliée pour la Conférence, sur la question de la sécurité. Le chancelier Luther et M. Stresemann, ministre des affaires étrangères, participeront à la Conférence comme délégués de l'Allemagne.

Espérance chimérique

Les milieux officiels de Londres déclarent que la rumeur émanant de Berlin suivant laquelle l'Angleterre aurait promis à l'Allemagne la restitution de l'archipel des Carolines si elle entraînait rapidement dans la Société des Nations est dénuée de tout fondement.

LES DETTES INTERALLIÉES

Les règlements de nos dettes aux Etats-Unis

Les combinaisons qui nous seraient proposées

Le « New-York Herald » apprend de Washington que dans les milieux officiels on tend à concentrer toute son attention sur deux combinaisons principales qui seraient proposées à la France comme alternative.

La première de ces deux combinaisons reposerait sur les mêmes principes que l'arrangement anglo-américain, mais en admettant une révision ultérieure de l'accord si le besoin s'en faisait sentir.

La deuxième combinaison consisterait à demander à la France le paiement d'une somme forfaitaire de 100 millions de dollars par an après avoir convenu d'un moratorium acceptable.

La capacité de paiement de la France

La commission des dettes semble prête à admettre que la capacité de paiement de la France est actuellement très limitée, et que ses paiements durant les années suivant immédiatement la conclusion de l'accord devront nécessairement être très modérés.

A ce propos on fait remarquer que la capacité de paiement de la France dépend principalement de deux facteurs : sa production industrielle indiquée par ses exportations, et sa balance commerciale, et la situation financière de l'Etat français telle qu'elle résulte du budget.

Les premières impressions sont favorables

M. Caillaux a produit personnellement, dès le début, une impression excellente et les journaux américains rendent de nombreux hommages à son intelligence, à sa vivacité d'esprit et à sa grande urbanité.

La dette italienne et l'Amérique

La mission italienne pour le règlement de la dette, ayant à sa tête M. Volpi, s'embarquera à Cherbourg le 15 octobre, sur le « Viathan ».

En Espagne

Les étrangers ne pourront plus exercer des professions libérales

Le gouvernement espagnol vient de publier un décret aux termes duquel les médecins, ingénieurs, avocats et dentistes étrangers ne pourront plus exercer leur profession en Espagne à moins de se faire naturaliser et de passer un examen dans une université espagnole.

Le décret, vise en général, toutes les professions pour l'exercice desquelles des diplômes sont exigés. Échappent seuls à cette interdiction les ressortissants des Etats ayant signé un traité de réciprocité avec l'Espagne et ceux qui, avant la promulgation de ce décret ont obtenu une autorisation en bonne et due forme, de s'installer en Espagne.

Au Maroc

La situation

Dans le secteur Ouest, les troupes françaises ont procédé à un simulacre de ravitaillement du poste de Bou Ganous. Cette feinte avait pour but de faire démasquer par l'ennemi ses positions défensives autour de Bou Ganous. Elle a réussi parfaitement.

Au moment où la colonne prenait la campagne dans la matinée, plusieurs escadrons survolaient la région. L'ennemi n'a pas manqué de réagir tandis que nos avions repéraient les tranchées et que l'artillerie intervenait vigoureusement et les boulevardait. La colonne est rentrée aussitôt au camp. L'ennemi paraît avoir éprouvé des pertes élevées.

Dans le secteur du centre, une liaison a été établie entre les postes d'At-maatouf et de Bab Taza par la cavalerie. Une pareille opération, qui exigeait la semaine passée le passage d'une colonne indique que l'ennemi aurait vidé partiellement le pays.

L'avance espagnole continue

Les troupes espagnoles ont pris sur le Djebel Malmusi un important matériel de guerre. Leur avance continue sur Ajdir.

Nouveaux succès français

Une opération à objectif limité, exécutée dans la région de Kiffane a pleinement réussi : tous les objectifs furent atteints.

Une contre-attaque ennemie a été brisée par le feu de l'artillerie. Nos troupes occupent la totalité du Djebel Kounsoun et du Djebel Rouchun.

LE CONFLIT DE MOSSOUL

Les Anglais prennent des mesures militaires

Selon certaines informations de source turque, des contingents indigènes, commandés par des officiers anglais, se dirigeraient sur Suleimanieh.

Une concentration turque à la frontière de l'Irak (?)

Le Daily Telegraph dit apprendre que 4 divisions de l'armée turque seraient en train d'opérer leur concentration sur la frontière de l'Irak.

En Perse

A Téhéran, la foule envahit et saccage le palais du Parlement

Alléguant une disette de pain, une grande foule a fait fermer le marché et s'est ensuite dirigée vers le palais de l'Assemblée législative persane, où elle a pénétré après avoir brisé les portes et les fenêtres. Elle a détruit une partie de l'ameublement. Quelques députés ont été blessés en essayant de s'enfuir.

Après la grève des P. T. T.

M. Digat, secrétaire de la Fédération postale confédérée, a déclaré que son organisation ne se laisserait pas troubler par les sanctions prises par le gouvernement.

Aucun mouvement de grève n'est prévu ; les militants sont au contraire d'avis de s'opposer à tout mouvement partiel, qui pourrait être envisagé par des mécontents.

Les employés des finances protestent

Les organisateurs du cartel des finances communiquent à la presse une note, dans laquelle ils protestent contre le système de retouche appliqué par la commission de révision des traitements et déclarent qu'ils sont décidés à mener toute l'action nécessaire pour que les crédits votés soient rapidement répartis suivant le système des coefficients dégressifs, et pour que le problème de la péréquation soit abordé sans retard en son entier.

De nouvelles sanctions

M. Chaumet, ministre des P. T. T., après une étude minutieuse, a prononcé pour Marseille la révocation d'un commis, deux déplacements d'office de commis, cinq changements de résidence pour des commis et trois autres changements de résidence concernant des dames employées.

D'autres sanctions seront vraisemblablement prises à Brest et à Toulon.

Le retour à l'heure normale en France et en Angleterre

Le retour à l'heure normale est fixé au 3 octobre prochain, à 24 heures.

La nouvelle loi anglaise ayant prévu le premier samedi d'octobre pour le passage à l'heure normale, le changement sera ainsi réalisé simultanément en Angleterre et en France.

Pour les petits retraités

M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, a déposé une demande d'interpellation sur les mesures que le ministre des finances compte prendre pour abréger les délais que s'accroissent les bureaux des ministères des finances et de l'instruction publique pour la révision des anciennes retraites.

La terre tremble

Les sismographes de Rome ont enregistré des secousses de tremblement de terre ; la distance de l'épicentre est évaluée à 120 km. Des secousses ont été également enregistrées à l'observatoire du Vésuve et elles ont été ressenties à Avezzano et Sulmona. On ne signale aucun dommage.

CHRONIQUE LOCALE

Que fera le Gouvernement ?

Les sanctions annoncées par le Ministre du Commerce contre la grève des P. T. T., ont été prises. Les principaux meneurs ont été frappés de révocation, de mise en disponibilité.

Pour combien de temps ? Jusqu'à la prochaine amnistie.

Dans tous les cas, en prenant ces sanctions, le Ministre du Commerce a tenu à les justifier.

« Ma seule préoccupation, a-t-il dit, a été de ne sévir qu'à bon escient et pour des fautes professionnelles d'une gravité inexcusable. J'espère que le personnel tout entier comprendra, à la fois, son intérêt et son devoir. Son intérêt, qui est de ne pas s'aliéner l'opinion publique et le Parlement au moment où il fait entendre des revendications qui étaient examinées par le gouvernement avec la plus grande bienveillance. Son devoir, car la poste n'est pas aux postiers, le télégraphe aux télégraphistes et le téléphone aux dames employées. C'est à la Nation ; c'est l'Etat qui a la charge d'administrer ces services publics. Le gouvernement ne tolérera pas une nouvelle interruption de ses services, il en exigera l'exécution loyale. »

De son côté, le Syndicat national des P. T. T. a adressé une circulaire à ses membres dans laquelle il proteste contre les allégations qui prétendent que le mouvement de lundi serait un coup d'Etat révolutionnaire. « Jamais, dit le Syndicat, le geste des agents parisiens n'a eu une pareille signification. »

Au surplus, le Syndicat invite ses membres à observer le plus grand calme, malgré les sanctions prises par le Gouvernement, et à ne tenir compte que des instructions qu'ils reçoivent de la Fédération postale confédérée.

« Est-ce une menace pour l'avenir ? Oui, « si le Gouvernement, » déclare le Syndicat dans sa circulaire, « confirme les chiffres proposés par la Commission de révision des traitements. »

Le public ose espérer que tout conflit sera évité ; mais l'avenir ne se présente pas sous une couleur rose.

Si les P. T. T. obtiennent satisfaction, eh bien ! les fonctionnaires d'autres administrations promettent de manifester à leur tour.

Ainsi les organisateurs du cartel des finances communiquent à la presse une note dans laquelle ils protestent contre le système de retouche appliqué par la commission de révision des traitements. Ils déclarent qu'ils sont décidés à mener toute l'action nécessaire pour que les crédits votés soient rapidement répartis suivant le système des coefficients dégressifs et pour que le problème de la péréquation soit abordé, sans retard, en son entier.

On comprend que le Gouvernement soit un peu gêné par ces manifestations, par ces menaces.

Il est d'autant plus embarrassé que, par ailleurs il entend le son d'une autre cloche.

Entendez la cloche du personnel actif des douanes :

Le personnel actif des douanes de Boulogne s'insurge contre les péréquations coûteuses de la commission des traitements et attire l'attention du gouvernement sur leur caractère injuste.

L'ordre du jour de protestation se termine ainsi :

« Oppose aux prétentions des fonctionnaires soi-disant intellectuels les conditions spéciales de travail des agents du service actif des douanes qui ont, même à ce titre, mieux que les postiers droit à une indemnité compensatrice pour les services si pénibles de nuit ;

« Demande que le gouvernement mette un terme aux exigences fantastiques de certaines catégories de fonctionnaires. »

Et la cloche des contribuables ? Est-ce que l'on ne comprend pas qu'elle dit : « Des économies ! des économies ! Pas tant d'impôts ! »

Eh ! oui, car c'est le public qui alimente de ses deniers le budget ! Le Gouvernement devrait bien s'en souvenir !

LOUIS BONNET.

Enseignement primaire

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 25 septembre ayant effet du 1^{er} octobre prochain, ont été délégués, provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, les institutrices et les instituteurs stagiaires, dont les noms suivent :

A Ste-Colombe : M. Delsol, élève-maître sortant de l'E. N. de Rodez ; A Peyrilles : M. Carbonnel, instituteur de Lacave ;

A Bagnac (adjoint) : M. Blazi, de Sénaillac-Latronquière ; A Padirac : M. Delmas, instituteur de Montgesty ;

A Ruyères : M. Chavanié, élève-maître sortant de l'E. N. de Rodez ; A Calès : M. Paly, élève-maître sortant de l'E. N. de Rodez ;

A St-Caprais : Mlle Brouel, élève-maitresse sortant de l'E. N. de Cahors ; A Terry-Pern : Mlle Pégonnié, élève-maitresse sortant de l'E. N. de Cahors ; A Couzou : Mlle Serres, élève-maitresse sortant de l'E. N. de Cahors ;

A Montlauzun : Mlle Lugin, élève-maitresse de l'E. N. de Cahors. A Méjanasserre-Cornac : Mlle Cayrol, élève-maitresse sortant de l'E. N. de Cahors ;

A Fages-St-Martin-de-Ver : Mlle Servant, élève-maitresse sortant de l'E. N. de Cahors ;

A Blanzaguet-Pinsac : Mlle Jardou, élève-maitresse sortant de l'E. N. de Cahors ;

A Caniac : Mlle Charazac, élève-maitresse sortant de l'E. N. de Cahors ; A Lasbouygues-Bagal : Mlle Mazet, institutrice à l'école de garçons de Lavercantière.

Par arrêté de M. le Préfet en date du même jour, pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

Au Vigan (adj.) M. Courounet, de Lherm, non installé ;

A Vaysses-Lherm, Mme Gerbus, de St-Caprais ;

A Artix-Sénaillac, Mme Montaut, du cadre de l'Aisne ;

A Lauzès, chargé d'école, M. Delpech, de Cras ;

A Lauzès, chargée d'école, Mme Delpech, de Cras.

A Cras (école mixte), Mme Guiraud, institutrice détachée en Indo-Chine.

LES GABEGIES

Est-il impossible à l'Etat de réaliser des économies ? Non, déclare la Cour des comptes. L'Etat dépense beaucoup d'argent inutilement ; et ce qui est ridicule, c'est qu'il le sait et qu'il ne prend aucune décision pour faire rembourser ceux qui ont profité indûment des deniers publics.

La Cour des Comptes, dans son rapport adressé au Président de la République fait connaître les gabegies suivantes.

« A la commune de Lit-et-Mixte (Landes), il a été attribué par l'Etat une subvention de 52.529 francs sur fonds des contributions indirectes. A la commune de Saint-Julien-en-Born (même département), une subvention de 46.603 francs a été attribuée.

« Or, ces deux communes sont exceptionnellement riches. Elles possèdent des forêts de pins résineux dont l'exploitation leur procure d'importants revenus. Grâce à ces revenus, la première a acheté, de 1918 à 1921, pour 220.000 francs de rente, et l'autre pour 280.000 francs de rente. Elles dépensent largement en gratifications et en fêtes.

« Autre exemple dans le département du Doubs où la commune de Villers-sous-Chalamont a reçu de l'Etat une subvention de 10.000 francs. Cette commune est tellement riche qu'en l'année 1920, ses dépenses ont pu dépasser 700 francs par tête d'habitant et qu'à l'occasion du cinquantième de la République, la municipalité a fait remettre une gratification à chaque habitant. »

Ces exemples démontrent bien l'insouciance de ceux qui sont chargés de répartir les subventions.

Certes, les communes qui reçoivent la bonne galette se gardent bien de la rendre ; on la leur donne, pourquoi la refuseraient-elles ?

Mais c'est au Gouvernement qu'il appartient de mettre un peu d'ordre dans ses affaires et de surveiller où va l'argent des contribuables.

Ceux-ci sont mécontents de trop payer d'impôts ; mais s'ils savaient

toutes les gabegies qui sont commises, ils le seraient bien davantage encore ! Ce ne sont pas eux qui sont à blâmer quand ils se plaignent ; ce sont ceux qui provoquent ces plaintes. Combien y a-t-il de communes riches qui touchent des subventions ? Combien cela fait-il d'argent inutilement dépensé ? La Cour des Comptes le dira bien, mais l'écouterait-on ? Ce n'est pas certain !

LOUIS BONNET.

Gendarmerie

M. Cabanié, capitaine au 56^e régiment d'artillerie, est nommé capitaine de gendarmerie à Figeac.
M. Gonadain, lieutenant au 9^e d'infanterie, est nommé lieutenant de gendarmerie à Montpeller.
M. Roumillac, capitaine à Figeac, est affecté à Cahors.
M. Barbieux, capitaine à Cahors, est affecté à Sens.

Les ex-soldats Amadiou et Cabrolé, proposés par la Compagnie du Lot, sont admis dans la gendarmerie et affectés au peloton mobile n° 20 de Périgueux.

Mutation

M. Dop, chef de bataillon au 21^e d'infanterie, passe au 9^e d'infanterie.

Recrutement

M. Roques, capitaine au 9^e d'infanterie, stagiaire au bureau de recrutement de Tulle, est mis hors cadres et maintenu à ce bureau.

Magistrature

Notre compatriote M. Autesserre, juge à Strasbourg, est nommé, sur sa demande, à Nîmes.

LE CONCOURS DES PESCOFIS !

A peine une fête est terminée, qu'une autre est organisée. Les Caduaciens qui aiment les distractions n'ont pas le droit de se plaindre et de gémir sur la monotonie des ballades sentimentales sur les Boulevards. Dimanche encore, attractions sensationnelles. Nous ne parlons pas de l'inauguration de la Chambre de Commerce, du spectacle de gala, dit-on, au Théâtre.

Les Caduaciens, pour rien, pourront, sur les berges du Lot, dimanche matin, de 9 heures à 11 heures, assister aux exploits des pescosfis de la Société de pisciculture.

Il y aura même des pescosfis des départements voisins, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, et si le tuyau qui nous a été donné est exact, il y aura même des pescosfis de la Seine.

De l'île de Cabessut à Coty, les Chevaliers de la Gaulle s'aligneront et s'installeront.

Qu'il pleuve, qu'il vente, ça n'a pas d'importance : ils resteront à leur place, stoïques et confiants dans le succès. S'il fait froid, eh bien, ils souffleront sur les doigts. Mais pipe à la bouche, debout, bien campés sur la berge ils surveilleront le bouchon.

Pas de discours, de parolottes vaines, pas de cris. Le poisson ne doit pas être effrayé.

Effrayé ? Et comment le serait-il, ce pauvre poisson auquel dans la soirée de samedi, ou aux premières heures de dimanche, on apportera une pince insinuée.

Car il sera appâté avec soin : de grandes caisses pleines de bons appâts seront jetées dans la partie du Lot réservée au concours.

Pourquoi, dès lors, le poisson se montrerait-il ingrat à l'égard de ses soigneurs ? Par reconnaissance, il ira droit sur la ligne, cherchera l'hameçon auquel pendra le ver ou l'asticot, et il avalera le tout.

Le pêcheur sera dans la jubilation, d'autant plus que les gagnants toucheront, ainsi que l'indique le programme du concours, de jolies primes en espèces.

Mais des primes, bah ! ce n'est rien : Le pêcheur ce n'est pas comme le chasseur. S'il prend du poisson, il le mange ou le donne ; le chasseur mange, ou met en conserve, ou vend le gibier.

Le pêcheur, dimanche, pêchera pour l'honneur de gagner un prix.

Et c'est fièrement, en rangs par quatre, que les pescosfis partiront de la maison commune, défilent à travers les grandes artères de la ville, traverseront le Pont-Neuf et prendront la place qui leur sera assignée par le sort, sur les berges du Lot.

Nous souhaitons à tous beaucoup de chance : mais comme l'air du matin est très frais, nous répétons une recommandation qui a été faite à l'un des plus barbus du bureau de la Société de pisciculture : « N'oubliez pas de déjeuner, de tuer le ver avant de vous rendre sur les bords du Lot. »

De 9 heures à 11 heures, immobiles sur le chemin de Coty, c'est pénible et puis les odeurs du « frêcheun », l'air vif tout ça c'est malsain pour l'estomac.

Les curieux qui assisteront au match des pescosfis ne s'ennuieront pas, d'autant plus que comme les années précédentes, il y aura bien, probablement, un peu de musique avant et après le concours !

A dimanche, à Coty !

LOUIS BONNET.

Voici la liste des prix :
1^{er} Prix : 200 fr.
2^e Prix : 150 fr.
3^e Prix : 100 fr.
4^e Prix : 75 fr.
5^e Prix : 50 fr.
6^e Prix : 45 fr.
7^e Prix : 35 fr.
8^e Prix : 30 fr.
9^e Prix : Une série de casseroles, offerte par M. Ladèveze.
10^e Prix : 25 fr.

11^e Prix : Un service complet liqueur, offert par M. Nicolai.
12^e Prix : Un moulinet, offert par la Maison Pechalligne.
13^e Prix : Un service à liqueur, offert par M. Drouilhes.
14^e Prix : Une bouteille liqueur, offerte par M. Bességui (café Tivoli).
15^e Prix : Une canne à pêche, offerte par M. Babouline.
16^e Prix : 20 fr.
17^e Prix : Une bouteille triple sec, offerte par la Maison Allary, de Mussidan.
18^e Prix : Une bouteille triple sec, offerte par M. Delguel.
19^e Prix : Une bouteille Cherry-Brandy, offerte par M. Delfort.
20^e Prix : Une bouteille fine Champagne, offerte par Mme Bénéch (café Alsace).
21^e Prix : Une chemise, offerte par Mme Vve Abadie (100.000 Paletots).
22^e Prix : Une éponge, offerte par la Maison Pechalligne.
23^e Prix : Une bouteille Champagne, offerte par M. Bességui.
24^e Prix : 15 frs.
25^e Prix : Une parure peignes, offerte par M. Popovitch.
26^e Prix : Une bouteille liqueur, offerte par M. Labarthe (café de Bordeaux).
27^e Prix : Une bouteille Kiné billit offerte par M. Fourgous (café du Midi).
28^e Prix : Une chaise longue, offerte par les Magasins du Printemps.
29^e Prix : 10 fr.
30^e Prix : Un moulinet, offert par M. Courcières.
31^e Prix : Une chemise offerte par M. Pousson, Magasins de « La Juive ».
32^e Prix : 1/2 bouteille crème fine champagne, offerte par M. Cassan, Coopérative Militaire.
33^e Prix : Une bouteille Quinquina, offerte par M. Artigues, Pharmacie.
34^e Prix : Une bouteille Quinquina, offerte par M. Fournier, Pharmacie.
35^e Prix : Une bouteille Quinquina, offerte par M. Garnal, pharmacien.
36^e Prix : Une bouteille Quinquina, offerte par M. Gayet, Pharmacie.
37^e Prix : Une bouteille Quinquina, offerte par M. Orliac, Pharmacie.
38^e Prix : Une bouteille Quinquina, offerte par M. Palame, Pharmacie.
39^e Prix : Un mouchoir brodé, offert par M. Bertrand, Magasin Pignallion.
40^e Prix : Une 1/2 bouteille Anisette, offerte par M. Delguel.
41^e Prix : Une 1/2 bouteille Anisette, offerte par M. Delguel.
42^e Prix : Une bouteille Orangeade, offerte par M. Dulac.
43^e Prix : Une bouteille de Champagne, offerte par M. Gagnayre (Bd-Sud).
44^e Prix : Une canne, offerte par M. Larrière.
45^e Prix : Un saucisson, offert par M. Vle.
46^e Prix : Une canne à pêche, offerte par M. Flaujac, rue Nationale.
47^e Prix : 5 fr.

Il est rappelé aux concurrents, que le tirage au sort commencera à huit heures précises, à l'octroi du Pont de Cabessut.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de Cahors se réunira le lundi 28 septembre courant, en vue de l'ordre du jour suivant :

Demandes de secours ; demandes de soutiens de famille ; assistance médicale ; mémoires des médecins, pharmaciens, sages-femmes ; aliénés ; paiement de la pension ; affaires diverses.

Ecoles communales

Retournée des classes
La rentrée des classes dans les écoles communales aura lieu vendredi 2 octobre à huit heures du matin.

M. le Directeur de l'école des garçons, 10, boulevard Gambetta, sera à la disposition des familles qui veulent présenter leurs enfants à partir de dimanche 27 septembre.

Encore un favorisé du sort

Il nous est agréable de signaler qu'au dernier tirage mensuel du 15 courant, organisé par la société « La Française, Capitalisation » (entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat), M. MONTROZIER, rue de la République, à Capdenac, vient de bénéficier du remboursement anticipé de son Titre d'Epargne (n° 311.741, série F), après 8 mois de versement.

Félicitations à l'heureux sociétaire.

Chronique des Théâtres

Nous rappelons que dimanche, en matinée et en soirée, aura lieu, au Théâtre de Cahors, une représentation de gala organisée au bénéfice du monument aux soldats de la commune de Cahors morts pour la France.

Le vendredi 2 octobre les Tournées H. M. A. S. ont eu lieu au Théâtre municipal de Cahors une représentation de gala du

MONSIEUR DE 5 HEURES

vaudeville en 3 actes, de MM. Maurice Hennequin et Pierre Veber, qui se joue depuis plus d'un an au théâtre du Palais-Royal à Paris.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 26, DIMANCHE 27 (matinée et soirée)
Pour la première fois à Cahors
Le célèbre Douglas FAIRBANK
DANS
ROBIN DES BOIS
Grand film hors série (10 parties)
Comique
ORCHESTRE
Direction : Mlle B. Ressayé, professeur de piano et chant, diplômée du Conservatoire, et M. Balzeau, professeur de violon.

ROYAL-CINEMA

La nouvelle Direction du « Royal-Cinéma » a l'honneur d'informer le Public de la réouverture très prochaine de son Etablissement qui est le plus coquet, le plus luxueux et le plus confortable de toute la Région.

La Salle a été complètement transformée et embellie par notre compatriote le jeune et excellent artiste M. Charles Rouquet.

En outre, la salle sera saine, parce qu'elle est munie d'aspirateurs qui absorberont toutes les impuretés pendant les séances ; elle sera parfumée et désinfectée à chaque séance par les procédés les plus modernes employés dans les grands établissements parisiens. Elle sera la salle la plus chaude grâce à un chauffage spécial qui sera installé incessamment ; elle sera aussi la salle la plus fraîche parce qu'elle est munie de ventilateurs puissants et d'une aération parfaite.

La nouvelle Direction aura le plaisir de présenter aux spectateurs, les plus beaux films et les meilleurs artistes, qui seront certainement très appréciés par tout le monde, et un orchestre composé des meilleurs musiciens se fera entendre pendant les spectacles.

A nos lecteurs

L'abondance des matières nous oblige d'ajourner la publication de notre intéressant feuilleton, ainsi que celle des résultats (suite) du Concours agricole de Cahors et de plusieurs autres communications.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

(Section Rugby)

Les équipiers sont convoqués au Stade Lucien Desprais dimanche 29 courant, à 14 heures 30.

Le Comité.

Accident

Un ouvrier terrassier de notre ville, M. Maurice Bernissou, âgé de 18 ans, était employé sur la voie ferrée du P.-O., à hauteur de la bifurcation des lignes de Toulouse et de Capdenac. En faisant franchir les rails à un déployé, les roues du véhicule lui écrasèrent le pied gauche. Le membre atteint présente une contusion de l'avant-pied gauche.

Récoltes de céréales

L'Officiel publie les résultats approximatifs des récoltes de céréales en 1925 dans le Lot.

Froment : Surfaces ensemencées : 56 500 hect. Production : 572.910 hect. En 1924, la production était de 575.500 hectolitres.

Métail : Surfaces ensemencées : 1.100 hect. Production : 9.320 hectolitres.

Seigle : Surfaces ensemencées : 7.500 hect. Production : 62.700 hectolitres.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 14 au 19 septembre 1925, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 1 femme.

Interlocuteurs : 1 homme, 2 femmes. En extra : 7 hommes.

Demandes d'emplois non satisfaites : néant. Offres d'emploi non satisfaites : 10 hommes, 6 femmes.

Naissances

Artigaud Robert, rue P.-Wilson.
Gardou Catherine, rue P.-Wilson.
Bandel, Odette, à Fontant.

Publications de Mariages

Rescoussit, Noël, retraité à Cahors et Lacassagne Ernestine, employée de commerce à Cahors.

Lacombe Georges, mécanicien à Cahors, et Vidaliac Marie-Françoise à Cahors.

Fauchié Pierre, employé de commerce à Cahors, et Ruffet Marie-Marguerite, employée de commerce à Cahors.

Vidaliac Baptiste, carrossier à Cahors, et Barrières Cécile-Marie, s. p., à Cahors.

Lascombes Camille, journaliste à Cahors, et Soulié Anne-Marie à Cahors.

Laverge René, pâtissier à Cahors, et Sor Clémence, s. p., à Cahors.

Mariages

Javière José, garçon de café à Cahors, et Toussaint Odette, confectionneuse à Cahors.

Décès

Escagnoux Julien, cultivateur, 58 ans, rue P.-Wilson.
Larroque Marie, épouse Filhol, cultivatrice, 53 ans, rue P.-Wilson.
Cambou Mathilde, épouse Chazarens, ouvrière d'imprimerie, 48 ans, rue Nationale, 15.
Calvet Marie, veuve Fleury, s. p., 63 ans, rue Saint-Georges.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 27 septembre 1925 par la

Pharmacie GARNAL

Laboratoire de la Phosphore Garnal
En face le Théâtre — CAHORS

M^{lle} BLANCHE RESSÉGUIER

Professeur de Piano et Chant
DIPLOMÉE DU CONSERVATOIRE DE TOULOUSE
COMMENCERA SES LEÇONS
LE 1^{er} OCTOBRE

et prévient les Parents des Elèves qu'elle recevra à partir du 23 Septembre :
22, boulevard Gambetta

TERMINUS HOTEL

AGRANDISSEMENT
38 Chambres ; confort le plus moderne
Chambres avec Salle de Bain
Garage fermé et chauffé

ATTENTION

OUVERTURE
du Grand Restaurant des Gourmets

Grande Salle pour Noces et Banquets
ON PREND DES PENSIONNAIRES
JOURNÉE
pour MM. les Voyageurs de Commerce

AUTO POUR EXCURSIONS
P. MARRE, Directeur
Téléphone : N° 50
T. C. F. A. C. F.

Parait chez M. J.-B. NOUYRIT

« VALSE D'HIVER »
Paroles et Musique de R. COLY

QUAND VOS CHEVEUX TOMBENT

OU BLANCHISSENT !
adressez-vous à
M. POPOVITCH Coiffeur pour Dames
4, rue Maréchal-Foch - CAHORS
qui donne des SOINS SPÉCIAUX et vend aux prix les plus bas toutes marques de parfumerie, brosse, teinture, etc.

Rasoirs et lames GILLETTE et autres
MAROQUINERIE D'ART
-:- Maison fermée les lundis -:-

Arrondissement de Cahors

Catus

Pour nos soldats au Maroc. — Le conseil municipal de Catus a voté à l'unanimité une somme de cent francs destinée à procurer quelques douceurs à nos vaillants soldats qui combattent au Maroc pour la France et la civilisation.

Nous croyons savoir que d'autres communes du Lot veulent imiter ce bon exemple et voici le texte voté par le conseil municipal : « Considérant que nos vaillantes troupes luttent actuellement au Maroc dans des conditions très pénibles et très périlleuses pour la cause de la civilisation et pour le maintien du prestige de la France dans ses possessions de l'Afrique du Nord, cela avec une énergie que les manœuvres de quelques mauvais citoyens ne sauraient affaiblir.

Adresse à nos valeureux soldats l'expression de son affectueux sympathie et vote une somme de cent francs, laquelle sera donnée à l'un des comités ayant pour but de procurer aux blessés et aux combattants quelques douceurs en dehors des soins qui ne leur font pas défaut et des vivres réglementaires dont ils sont largement pourvus. »

Nous ajoutons que les fonds de ce genre sont centralisés au comité de la Croix-Rouge rue François-1^{er}, 21, à Paris.

Lauzès

Accidents. — Par suite des nombreux et si terribles accidents qui viennent d'arriver dans nos environs notamment à Peyrebrune, à Montfaucon, à Pélaçay, l'imagination de certaines personnes surexcitées voit des accidents partout et en inventent de nouveaux.

C'est ainsi que le bruit s'est répandu dans la région que le 5 septembre, sur la route nationale, vers 4 heures du soir, M. Jean Meulet, propriétaire à Fages, avait, avec son chien, désisté les uns, tué, désisté les autres, une ou plusieurs personnes. Or, ce jour-là, M. Jean Meulet était allé avec son cheval et sa voiture à la foire de Lauzès ou, selon son habitude, à l'aller, comme au retour, il avait vu, en arrivant, deux voisins ou d'autres personnes rencontrées en route. M. Jean Meulet n'a jamais eu encore, fort heureusement, d'accident, soit d'auto, soit de cheval.

Il nous a paru utile de mettre en garde le public contre ces nouvelles qui, n'ayant rien de vrai, jettent cependant bien inutilement l'émou dans le pays.

Limogne

Une distinction bien méritée. — Nous apprenons que M. Bousquet, directeur de la société musicale « La Fraternelle », depuis plus de trente ans, vient de recevoir les Palmes Académiques.

Toutes nos félicitations à cet excellent artiste pour une distinction si méritée.

Concots

Un de plus ! — Dimanche dernier, la Société de chasse le Rallye-Négraval, de Saint-Cirq-Lapopie, nous faisait l'honneur et rendait le service de venir chasser le sanglier sur notre plateau boisé.

Le résultat de cette battue fut la prise d'un vieux sanglier pesant 88 kilogrammes. Dimanche prochain 27, rendez-vous des Rallye-Négraval aux sources du Bor-nac. Qu'on se le dise. A 5 h. 1/2 précises.

Albas

Distinction honorifique. — C'est avec plaisir que l'on a appris, dans notre bonne cité, que la croix de Chevalier du Mérite Agricole avait été décernée à notre instituteur, M. Lafon.

C'est une distinction très méritée, car M. Lafon est toujours intéressé à l'enseignement agricole et a apporté tout son dévouement à la direction des travaux pratiques du champ d'expériences agricoles qu'il a créé dans notre commune.

Nous adressons nos félicitations à M. Lafon.

Luzech

Soirée de gala. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, dimanche, à 8 h. 45, que sera donnée la « grande soirée de gala » avec le concours des artistes d'Opéra-comique ; Mlle Pignoni, soprano léger du Capitole de Toulouse ; M. Nick-Lair, des Variétés de Toulouse ; tria-comique, Mme Crueville, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris et du « baryton André Tré-javille, de l'Opéra », dans « Le Maître de Chancelle », opéra-comique en un acte de F. Paër, « Pomme d'Api », le célèbre et amusant comique d'Offenbach et le plus brillante partie de concert comique.

La location est ouverte et le nombre de places est limité.

Montcuq

Ecole Primaire Supérieure. — Mlle Barthélémy, Directrice de l'Ecole Primaire Supérieure de Montcuq, recevra les élèves et parents à partir de samedi, 26 septembre.

La rentrée est fixée au 1^{er} octobre au soir pour les internes et au 2^e octobre pour les externes.

Saux

A propos de l'exposition de Cahors. — Les agriculteurs de notre plateau n'ont pas été nombreux pour aller visiter l'exposition du chef-lieu. Les propriétaires de Tournon-d'Agénais n'ont pas fait pareil. Un grand autobus en a porté un certain nombre à Cahors. On nous dit qu'ils sont revenus émerveillés de ce qu'ils avaient vu et désireux de mettre en pratique ce que les techniciens ont dit au banquet.

Cela ne veut pas dire que les gens d'ici soient rétrogrades au progrès, car un fort propriétaire vient de faire l'acquisition d'un tracteur agricole afin de procéder plus vite à ses emblavures et d'exécuter plus vite ses labours. D'autres auraient besoin d'améliorer leur outillage, et c'est dans une exposition qu'on voit les améliorations qu'on peut faire.

L'autobus qui a porté les visiteurs à Cahors nous a remis en mémoire l'idée, bien souvent émise, de la création d'une ligne de Cahors. Espérons cette grande amélioration.

Il y a autre chose que nous soumettrons au public dès que nous serons mieux documentés et qui relèvera de l'examen du Conseil Général.

Puy-l'Evêque

Soirée théâtrale. — La belle soirée théâtrale organisée par le Comité des fêtes a eu un vil succès.

Le charmant opéra-comique de F. Paër, « Le Maître de Chapelle », fut rendu avec un réel talent par tous les artistes. M. Fréjaville fut particulièrement remarqué dans son rôle de Barnabé et de chaleureux applaudissements furent provoqués par son jeu sérieux et souple voix de baryton était appréciée de l'auditoire. Mlle Pignoni fut une Gertrude malicieuse et délicate servie par une voix des plus agréables. Quant à M. Nick-Lair dans son répertoire comique, il fut désopilant et d'une finesse remarquable.

Enfin, le brillant opéra de Massé, « les Noces de Jeannette », fut enlevé avec un bel ensemble et clôture cette superbe soirée, dont le public, satisfait gardera un excellent souvenir.

Duravel

Dans les P. T. T. — M. Plaze, facteur de notre bureau, desservant la commune de St-Martin-le-Rédon, congé de maladie depuis quelque temps, vient d'être nommé facteur-receveur à Castelviand, et va prendre possession de ce poste immédiatement.

Cet emploi sera plus favorable à sa santé, un peu ébranlé par ses blessures de guerre, et nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle résidence.

Comment nous faisons les pâtes...
Notre brochure documentaire en vous montrant comment fonctionne une usine moderne, vous fera comprendre pourquoi les pâtes LA LUNE, sont un des aliments les plus sains, les plus nourrissants.

... et comment vous devez les faire
Notre brochure « Recettes » décrit, en détail, plus de 50 plats de pâtes (des hors-d'œuvre au dessert).
Demandez à votre épicer pour obtenir ces deux brochures gratuites, ou demandez-les directement à

Bézen-Verduraiz
52, Avenue Daumesnil - PARIS

Arrondissement de Figeac

Figeac

Distinctions honorifiques. — A l'occasion du Congrès agricole tenu ces jours derniers à Cahors, nous relevons parmi les nouveaux promus au Mérite agricole, les noms de nos sympathiques compatriotes :

M. Nozières, Officier du Mérite agricole et M. Margue, Chevalier du Mérite agricole.

Nous leur adressons nos plus chaleureuses félicitations.

Football rugby. — Le Groupe sportif Figeacois va inaugurer la saison de rugby, sur son terrain de Londieu, dimanche 4 octobre prochain. Pour cette ouverture, le G.S.F. fait appel à un des meilleurs clubs de 3^e série de Toulouse « Français-Sports ». Cette rencontre promet d'être des plus intéressantes pour les amateurs de football.

A l'heure actuelle, la Commission du G.S.F. a fait paraître son calendrier pour la saison 1925-1926. Chacun pourra se rendre compte que la Commission a fait tous ses efforts pour composer un calendrier dont les rencontres seront toutes très intéressantes.

Le prix de la carte de membre honoraire reste fixé à 15 francs, soit toutefois, pour ceux qui, désireux de suivre les matches du G.S.F. dans ses divers déplacements, seront obligés, d'après les nouveaux règlements de la F.F.R., d'apposer leur photographie sur la carte et d'y coller un timbre fourni par la F.F.R. qui leur sera délivré par les soins de M. Maréjols, le distingué et dévoué président du G.S.F. contre la somme de 10 francs. Ces timbres remplis, le membre honoraire aura l'entrée gratuite des terrains pour les épreuves organisées par la Fédération ou ses Comités régionaux.

Les joueurs sont prévenus qu'ils ont à se conformer à ces règlements s'ils veulent profiter des mêmes avantages.

Le prix d'entrée sur le terrain est fixé à 1 fr. 50. Les militaires et les enfants au-dessous de 15 ans paieront demi-place.

Concours agricole. — Le concours d'animaux reproducteurs et de produits agricoles organisé par le Comité agricole de Figeac (pour le canton Est et Ouest), qui avait été annoncé pour le 25 octobre, se tiendra le samedi 31 octobre, jour de la dernière foire mensuelle. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 26 octobre, au siège social du Comité, mairie de Figeac.

Service des pharmacies. — A l'heure actuelle, le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République.

Etat civil du 18 au 25 septembre. — Naissances : Lac Jeanne-Louise-Anne ; Laborie Marcel-Pierre, Mariages : Fouquet Georges et Caspar Berthe ; Doume Ernest et Lacaze Emilie-Léa.

St-Sulpice

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que M. et Mme Parazines, nos dévoués instituteurs, sont les heureux parents, depuis vendredi, d'une superbe fillette prénommée Jeanne-Joséphine.

Nous complimons à M. Parazines et nos meilleurs vœux à la maman et au bébé.

Livernon

Football. — Dimanche dernier notre jeune société sportive s'est rencontrée sur son terrain avec l'équipe de Labastide-Murat. Elle ont fait match nul. M. Vaissié, maire et conseiller général, avait donné le coup d'envoi. Dimanche prochain, 27 courant, le match revanche aura lieu à Labastide-Murat, à 15 heures précises, au parc Lebaduy.

Arrondissement de Gourdon

Pour vos réparations d'Horlogerie et Bijouterie
 Adressez-vous : 8, Boulevard Gambetta
AUX OUVRIERS HORLOGERS RÉUNIS
 qui vous feront un travail soigné, rapide
 garanti et bon marché
 Achat d'Or, Argent, Diamants, Vieux Dentiers
 et Pièces Démonétées
 — ECHANGE —

Dernière heure

Le règlement des dettes en Amérique

Voici quelles seraient les grandes lignes de la proposition présentée par la délégation française :

Un remboursement total (stocks de guerre compris) de 3 milliards 340 millions de dollars (70 milliards de francs-papier) pendant une période de 62 années ;

25 millions de dollars (235 millions de francs-papier), les 5 premières années ;

30 millions les 5 suivantes ; 45 à 50 les 10 suivantes et 80 les 42 années restantes.

Ces engagements seraient revécus de plein droit si la capacité de la France était altérée.

La clôture de l'emprunt reste fixée au 30 septembre

Le ministère des finances communique la note que voici :

Malgré les très nombreuses demandes reçues à l'effet d'obtenir la prolongation de la période de souscription à l'emprunt, le gouvernement a décidé de maintenir la date de clôture antérieurement fixée : l'émission actuellement en cours des nouvelles rentes 4 0/0 portant garantie de change et exemptions fiscales sera donc close le 30 du présent mois.

AU MAROC

Sur le front français

Elargissant la position de Kiffane, nos troupes ont occupé heureusement le Djebel Kounoun et le Djebel Rouchoun, bousculant l'ennemi.

Une opération à objectif limité exécutée dans la région nord-est de Kiffane, a réussi pleinement. Tous les objectifs ont été atteints.

Sur le versant nord du Djebel Buyhair, connu également sous le nom de Mont de las Palomas, une escadrille française a réussi à découvrir un groupe de nombreux rifains, porteurs d'uniformes espagnols, qui cherchaient à se glisser à leur tour sur le flanc droit des troupes. Ce groupe fut vite mitraillé et dispersé vers le sud. Plusieurs bateaux sont déjà mouillés dans les deux petites baies, nommées Cala Bonita et Cala Quemado.

Du butin

Des harkas de partisans et la Légion ont ramené un butin considérable : des fruits, des grains, du beurre, des ustensiles divers, trouvés dans les douars abandonnés.

Sur le front espagnol

Les aviateurs de Melilla ont lancé une proclamation dans les territoires insoumis des Beni-Said, donnant aux rebelles trois jours de délai pour faire leur soumission devant le caïd Amarussen. La proclamation rappelle que le 5 septembre, un délai égal fut donné à Abd-el-Krim et que le 8 septembre les troupes espagnoles ont débarqué à Alhucemas. Elle ajoute que les Espagnols sont disposés de la même façon à faire entrer leurs troupes sur leur territoire pour brûler et razzier tout.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

LES INCIDENTS DE SYRIE

Une démarche à Genève

Selon le correspondant du Daily Express à Genève, Erik-Chekid-Aslan, au nom du sultan Attrache, chef du mouvement Druse, a présenté une note à la Société des Nations, lui demandant de faire cesser les hostilités en Syrie, et de nommer une commission neutre pour enquêter sur les lieux.

Les négociations de Washington

L'examen des propositions américaines

De Washington. — Les experts français ont examiné, hier après-midi, les propositions américaines. Ils ont estimé impossible d'accepter les sacrifices qu'elles entraînaient. M. Caillaux partage l'avis des experts. Toutefois le travail de ces derniers n'est pas terminé. La réponse officielle de la France ne sera remise qu'aujourd'hui ou même ce lundi.

La tempête et le record de la distance en avion

La tempête a surpris cette nuit les aviateurs Tarascon et Favreau qui tentaient de battre le record du monde de la distance. Ils ont dû atterrir brutalement près de Dreux. Tarascon est grièvement blessé ; Favreau l'est légèrement.

En Allemagne

Une interdiction des Alliés

De Berlin. — La Commission Inter-alliée a fait connaître au président de l'Etat de Bade, M. Hellpach, qui devait prononcer un discours à Kehl à l'occasion d'une cérémonie patriotique, qu'elle ne tolérerait pas un discours politique dans cette ville.

En Grèce

Journaliste poursuivi
 D'Athènes. — Le rédacteur en chef du Journal Herlia, après 11 jours de

détention, sera jugé la semaine prochaine par le Conseil de guerre pour avoir attaqué la politique étrangère du gouvernement.

ATTENTION ! IL EST PRUDENT...

de ne pas se servir des contrefaçons grossières et inefficaces que l'on pourrait vous proposer lorsque vous demandez un flacon de Quintonine, le seul extrait contenant un litre de vin fortifiant complet, très actif et très agréable. La Quintonine remplace avantageusement l'ancien extrait de quinquina et le vin obtenu est un vin complet tonique et apéritif. Son prix n'est que 3 fr. 25.
 Pharmacie Oriatic à Cahors.

ACHETER VOTRE LAINE

C'est bien, c'est même très bien
 Mais être certain qu'elle sera judicieusement employée
 C'est mieux

Le Tricotage Mécanique Parisien

vous fera de belles choses à des Prix intéressants
 M^{me} Lahontaa, jeune
 16, rue Lestien, CAHORS

Grand Dépôt

de BARRIQUES, DEMI-BARRIQUES

DEMI-MUIDS, tout NEUFS

Bonne Fabrication — Prix Modérés
 S'adr : M. NOYER, Marchand de Gr. ins
 Faubourg Cabessut, CAHORS

Réparations de Chaussures soignées

LIVRAISON RAPIDE et à de Bons Prix
RESSEMELAGES
 au fil d'acier S. D. G. invisible
 (Procédé GABRIEL) MEME PRIX
 L. GABRIEL
 14, place des Petites-Boucheries, CAHORS

A VENDRE à CAHORS

TERRAIN à bâtir

d'une contenance de 2.400 mètres carrés
 très bien situé
 S'adresser à J. CAPUS, 2, rue J.-CAVIOLE
 Seul chargé de la vente

A VENDRE

FORTE CHARRETTE à deux chevaux
 Etat neuf, COMPLÈTE, pour gros charrois
 S'adresser : CHABERT, huissier
 SALVIAC (Lot)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

HERNIE

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à COMPRESSION SOUPLE
 M. GLASER le grand spécialiste de la hernie, 44, boulevard Sébastopol, Paris, a inventé un appareil qui soulage et guérit la hernie, même la plus ancienne et la plus douloureuse. Son prix n'est que 10 francs.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 Juillet 1923, ces nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la SECURITE, la SANTE, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la GUERISON DEFINITIVE. Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à :

MAURS, jeudi 1^{er} octobre, H. du Commerce-CAUSSADE, 5 oct., de 8 h à 11 h. H. Larroque-GOURDON, vend. 9 oct., H. de la Boute-d'Or, CAHORS, samedi 10 oct., Hôtel de l'Europe. FIGEAC, jeudi 15 octobre, Hôtel de la Croix-Blanche (près Poste). GRAMAT, 10 oct. de 8 h à 12 h. H. de Bordeaux.

Un collaborateur de M. GLASER recevra à : SARLAT, 10 octobre, Hôtel de la Madeleine.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
 pour déplacement tous organes
 TRAITÉ de la HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, boulevard Sébastopol, PARIS.

RELIGIEUSE

donne secret pour guérir Piqué de M^{me} Héronnière, M^{me} Méra, à Nantes

MACHINES A TRICOTER

toutes larges
 Prix de Fabrique, Aiguilles et Accessoires.
 Travail assuré. Catalogue gratuit.

LAINES

toutes nuances. Echantillons gratuits. — LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

Salle de Vente

CAHORS, 62, rue Emile-Zola

ACHAT ET VENTE

De MEUBLES et BIBELOTS Anciens

VOULEZ-VOUS VENDRE

ou ACHETER

Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'Agrement
 Une MAISON — Une VILLA
 Un FONDS de COMMERCE
 ou n'importe quel Immeuble
 ADRESSEZ-VOUS A

M. J. DELLARD

Cabinet Immobilier
 1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS
 Le plus anciennement créé
 R. C. C. n° 1402.

Leçons particulières
 FRANÇAIS, ANGLAIS, etc.
 Mademoiselle DESGRANGES
 7 bis, rue Clemenceau, CAHORS

AVIS

M. G. BALSAX prévient le Public qu'à partir du 1^{er} OCTOBRE, il donnera des leçons particulières de soifège et de violon, place des CARMES, chez Mme veuve FERRÉ.

HORLOGERIE SUISSE

RICHARD JAKUBOWSKI

Horloger-Bijoutier
 1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis CAHORS
 ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie
 PIÈCES DE COMMANDE Travail soigné — Exécution rapide
 Prix modérés défiant toute concurrence
 Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles Vieux Dentiers
 N. B. — Toutes les Réparations sont exécutées dans mon Atelier quelle que soit leur importance

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE

du sieur SOULA YRES, Jules-Marie, mercerie-bonneterie, « A Jeanne d'Arc » demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 63

Convocation des Créanciers

pour Concordat ou Contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre : Le treize octobre mil neuf cent vingt-cinq, jour de mardi, à dix heures et demie, — En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sis au Palais de Justice, Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu ; — délibérer séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli pour obtenir le concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent quatre du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANEYROL.

2 JEUNES DAMES (seurs)
 très au courant commerce, prendraient Succession petit Commerce dans Cahors ou accepteraient Gérance tout Commerce, sans ou avec cautionnement. Feire offre à LACROIX, 14, PLACE DES PETITES-BOUCHERIES, qui statuera et présentera.
 Si pas sérieux et restaurant et cafés : S'abstenir.

Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

Actuellement, grand choix de meubles d'occasion de toutes sortes : trois chambres à coucher, salles à manger, dressoirs, tables à rallonges, dont une de 24 couverts, lingères, buffets, commodes, fauteuils, bibliothèques, fourneaux à gaz et objets divers de cuisine, etc., etc.
 Choix de fontaines en cuivre et plats d'étain.
 On vend et on achète les meubles et bibelots anciens.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Ouverture de la faillite

de la « Manufacture d'Appareillage Electrique de Puy-L'Evêque » (Anciens Etab^{ts} Aguzon) Société Anonyme dont le Siège Social est à Puy-L'Evêque

Messieurs les créanciers de la dite faillite sont invités à se rendre : Le vingt octobre mil neuf cent vingt-cinq, jour de mardi, à treize heures et demie.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sis au Palais de Justice, A l'effet d'être consultés par Monsieur le Juge-Commissaire sur la composition de l'état des créanciers présents, sur la nomination du syndic définitif, l'élection des contrôleurs et sur toutes autres questions qui leur seront soulevées.

La présente insertion est faite en conformité de l'article quatre cent soixante-deux du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANEYROL.

Nota. — Les tiers porteurs d'effets ou endossesments, n'étant pas connus, sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire de la dite faillite, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

Etude de M^e Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 5, rue Georges-Clemenceau, 5, successeur de M^{es} CHATONET et LACOSSE

VENTE SUR LICITATION

Les Etrangers admis

D'un IMMEUBLE en nature de MAISON

Situé à CAHORS, Rue des MIREPOISES, N° 11

Dépendant des successions et de la communauté ayant existé entre le sieur Boniface BACOU et la dame Françoise GIBERGUE, son épouse, quand vivaient domiciliés à Cahors où ils sont décédés

L'Adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-TROIS OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville et pardevant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :
 Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors le vingt-quatre juillet mil neuf cent vingt-cinq, enregistré et signifié, par lequel jugement sont ordonnés les liquidation et partage de la communauté ayant existé entre le sieur Boniface BACOU et la dame Françoise GIBERGUE, et des successions de ces derniers, quand vivaient cultivateurs, domiciliés à Cahors ;
 Et qu'à la requête, poursuite et diligence de : 1^o Madame BACOU, ménagère, épouse de Monsieur Henri PEYRE, employé au P. O., le mari agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors, rue des Mirepoises, numéro 11 ; 2^o de la dame Pauline BACOU, ménagère, épouse au sieur CHARRIERS, employé au P. O., le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors, rue des Remparts, numéro 5, demandeurs, ayant Maître Jean MERIC pour avoué constitué, avec éléction de domicile en son étude, 5, rue Georges-Clemenceau,
 D'une part ;
 En présence ou eux dûment appelés : 1^o Monsieur CHASTANET, marchand de bois, domicilié à Cahors, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Marceau, Etienne, Marcelle, Robert et Antoinette BACOU, nommé à ces fonctions par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de Monsieur le juge de paix de Cahors,

BACOU, nommé à ces fonctions par délibération du conseil de famille dudit mineur BACOU, par Monsieur le juge de paix de Cahors, en date du quatre avril mil neuf cent vingt-cinq, comme représentant les époux BACOU-OLIVIER, ses père et mère, décédés, Monsieur Auguste BACOU, tuteur dudit enfant, employé des Postes à Antony (Seine), mais actuellement à Cahors, rue des Mirepoises, numéro 11 ; 3^o Monsieur Etienne BACOU, gendarme colonial, domicilié à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 1, agissant en qualité de tuteur naturel et légal de ses enfants mineurs, Marceau, Etienne, Marcelle, Robert et Antoinette BACOU, ces derniers héritiers de leur mère, Maria BACOU, décédée ; 4^o Madame Rosa BACOU, sans profession, épouse Etienne BACOU, le mari agissant pour autoriser son épouse, gendarme colonial, domiciliés ensemble à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 1, co-tuteurs comparant par le ministère de Maître Jean MERIC, leur avoué constitué ;
 D'autre part ;

En présence ou eux dûment appelés : 1^o de Monsieur CHASTANET, marchand de bois, domicilié à Cahors, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Marceau, Etienne, Marcelle, Robert et Antoinette BACOU, nommé à ces fonctions par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de Monsieur le juge de paix de Cahors,

peuvent en prendre connaissance sans frais.
DÉSIGNATION
 DE
l'immeuble à vendre
 TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES
LOT UNIQUE
 Un immeuble, situé à Cahors, rue des Mirepoises, numéro 11, construit en pierres, chaux et sable, et recouvert en tuiles canal, confrontant à Letitia Cadillac, Valade et rue Pierre-de-Berny, et figurant à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sous les numéros quatre cent vingt, section N, des propriétés bâties, et quatre cent vingt et quatre cent vingt et un, section N, pour le sol et le rez-de-chaussée ; comprend une grande cuisine recevant le jour par une fenêtre donnant sur la rue des Mirepoises ; dans cette cuisine se trouve une vaste cheminée, un évier avec potager et une vitrine scellée dans le mur ; attenant à la cuisine se trouve une petite chambre prenant jour par une porte vitrée donnant accès dans une cour attenante ; de cette même pièce on accède dans une autre, très vaste, ayant une ouverture de fenêtre, donnant dans la cour mentionnée ci-dessus ; dans

cette pièce se trouve aussi une vitrine scellée dans le mur.
 La cour comprend un local servant de débarras, les water-closets à l'usage du rez-de-chaussée seul et une petite volière adossée au mur ; cette cour confronte dans son ensemble à Letitia Cadillac, Basset, Locou et Barascou.
 Le premier étage se compose : d'une cuisine avec débarras, deux grandes chambres, une petite, et un autre local servant de débarras ; cette cuisine reçoit le jour par une fenêtre donnant sur la rue des Mirepoises ; attenant à cette pièce, on accède dans une grande chambre ayant deux fenêtres prenant jour sur la rue des Mirepoises ; de cette dernière pièce on accède dans une petite chambre ayant une fenêtre sur la cour de l'immeuble.
 Du palier on peut pénétrer dans une grande chambre éclairée par une fenêtre donnant sur la cour de l'immeuble ; cette pièce est occupée actuellement par Madame Veuve Combes, suivant bail verbal postérieur à mil neuf cent quarante, pour le prix de quinze francs par mois ; il existe aussi au premier étage des water-closets éclairés par une fenêtre donnant sur la rue Pierre-de-Berny.
 Le deuxième étage, qui a la même division que le premier, comprend une cuisine éclairée par une seule fenêtre donnant sur la rue des Mirepoises, avec, à côté, un grand débarras attenant une grande chambre plafonnée, éclairée par deux fenêtres donnant sur la rue des Mirepoises ; de cette pièce

purement énonciatrice et que par suite la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité des poursuivants et de leur avoué.
BAISSE DE MISE A PRIX
 En vertu et en exécution du jugement précité, Monsieur le Président d'audience commis à la présente licitation est autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix ci-dessus fixée.
PAIEMENT DES FRAIS
 Tous les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication ainsi que le droit proportionnel, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix d'adjudication entre les mains de Maître MERIC, avoué poursuivant la présente licitation, dans les dix jours de la vente.
 Pour extrait certifié conforme :
 L'avoué poursuivant :
 Jean MERIC.
 Enregistré à Cahors, le mil neuf cent vingt-cinq, Folio Case Reçu : trois francs soixante centimes.
 Le Receveur,
 Signé : PONCHARRAU.

MISE A PRIX
 Cet lot sera mis en vente au prix de douze mille francs, ci
12.000 fr.
 NOTA. — Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et de la contenance est

VENTE DE BIENS DE MINEURS

En six lots

Au plus offrant et dernier enchérissseur

LES ÉTRANGERS ADMIS

D'UN VASTE IMMEUBLE

A USAGE INDUSTRIEL

(Fabrique de pantoufles, filature et blanchisserie)

Situé à Cahors, place St-Georges et rue de La Merci

AVEC MACHINERIE SPÉCIALE POUR CHACUNE DES TROIS INDUSTRIES CI-DESSUS

Et d'UNE VIGNE, située à PRADINES (Lot)

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-TROIS OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice, à Cahors, devant Magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu en Chambre du Conseil par le Tribunal civil de Cahors, le quatorze août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, qui homologue la délibération du Conseil de famille des mineurs BONNET, autorisant la vente des biens ci-après, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton sud de Cahors, le premier août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré.

Et aux requêtes, poursuite et diligence de :

Madame Clémence-Anastasia TARDIEU, veuve de Monsieur Jean dit Louis BONNET, manufacturière, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 131, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Jeanne et Andrée BONNET, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec le dit feu Monsieur BONNET.

Ayant Maître Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, 41, boulevard Gambetta.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Ernest LABRO, contrôleur des Contributions Directes, demeurant à Cahors, rue Emile-Zola, par son nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Jeanne et Andrée BONNET, sus-nommées, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées, par délibération du conseil de famille des dites mineures, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton sud de Cahors, le dix-sept juin mil neuf cent vingt-cinq.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-TROIS OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice, à Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérissseur en six lots, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT
Un vaste bâtiment à usage industriel, pour filature et fabrication de

pantoufles, situé à Cahors, place St-Georges et rue de La Merci, avec entrée principale, face à la place St-Georges et la route de Lalbenque. Cet immeuble a également deux entrées sur la rue de La Merci. Il est bâti en pierres et couvert en tuiles.

Au rez-de-chaussée existe un couloir qui conduit à l'escalier desservant les étages supérieurs.

Ce rez-de-chaussée est divisé en deux parties principales, l'une affectée à la fabrication de pantoufles qui comprend magasin, bureau et salle de réserve pour marchandises, l'autre destinée à la filature et comprend une vaste pièce dans laquelle se trouvent l'installation et partie du matériel propre à cette industrie.

Dans la partie filature existent les immeubles par destination suivants : un bassin à eau et un bassin pour nettoyer la laine, plus un fourneau à teinture construit en briques.

Dans la partie filature existent également au rez-de-chaussée un garage pour auto, un atelier de réparations et une salle servant aux dépôts de laine. Le tout à l'égout existe pour l'évacuation des eaux.

On accède au premier étage par deux escaliers, l'un partant du fond du couloir précité et l'autre de la porte d'entrée sise rue de La Merci, numéro 6 ;

Le premier étage comprend deux parties séparées par l'escalier et un ciel-ouvert éclairant l'atelier du rez-de-chaussée. Il existe dans le mur une horloge et une cloche.

Au-dessus du magasin de pantoufles existe un autre grand atelier, plus pièce de réserve de marchandises et pièce de triage. Le grand atelier est éclairé par une vaste fenêtre donnant sur la place St-Georges. Cet atelier communique par un escalier avec un second atelier où se trouvent les machines et qui est éclairé par une fenêtre donnant place St-Georges et par quatre autres fenêtres donnant sur la place de La Merci ;

Sous ce second atelier et à l'entresol existent trois pièces servant de débarras et qui sont desservies par l'escalier dont l'entrée est rue de La Merci. Chaque pièce est éclairée par une fenêtre donnant rue de La Merci.

Au-dessus de l'atelier filature se trouve à l'entresol un autre atelier servant à carder et filer, composé de trois pièces communicant entre elles ; la pièce à l'ouest est éclairée par un vitrage donnant sur la cour faisant partie du

deuxième lot et une seconde croisée donnant à l'ouest sur la cour du presbytère de St-Georges.

Au-dessus de l'entresol, dans cette même partie, se trouvent encore un autre atelier servant au tissage, éclairé par un ciel-ouvert et un vitrage donnant également sur la cour du 2^e lot et une fenêtre au nord.

Autre pèfil atelier, éclairé par un ciel-ouvert et réduit servant de débarras, le tout communiquant avec le premier atelier. Galletas au-dessus.

Au deuxième étage, au-dessus de l'atelier des machines à coudre pour les pantoufles, se trouve un appartement composé de quatre pièces, une cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et corridor, avec accès sur une terrasse donnant sur la place St-Georges. W.C. à cet étage. On arrive à cet appartement en traversant un terrain ;

Au rez-de-chaussée et au premier étage existent des étagères qui seront vendues avec l'immeuble. Il est spécifié que l'acquéreur du présent lot devra supporter définitivement dans l'avenir la servitude concernant le tuyau d'alimentation d'eau qui longe le corridor de l'usine, au rez-de-chaussée et dont il sera parlé au second lot.

Il devra laisser passer les ouvriers pour toutes les réparations qui seraient nécessaires à ce tuyau.

NOTA : Il existe deux petites maisons rue de La Merci qui sont accolées aux immeubles du présent lot et qui sont étrangères à la vente.

Les immeubles ci-dessus figurent au plan cadastral de la commune de Cahors, sous les numéros 9, 12 et 13, en ce qui concerne la propriété bâtie, section H et sous les numéros 9, 12 p. et 13, section H, en ce qui concerne le sol, pour un revenu cadastral de neuf-cent-sept francs cinquante centimes et une contenance de quatre ares trente centiares, avec vingt-cinq ouvertures.

Le tout confronte au nord, à maison Delport et à Monsieur Magné, au sud à rue de La Merci, à l'est, à la place Saint-Georges et à l'ouest au deuxième lot ci-après.

DEUXIEME LOT

1^o Un immeuble à usage de buanderie et blanchissage, situé au précédent, situé à Cahors, rue de La Merci, numéro 8, bâti en pierres et couvert en tuiles, comprenant une maison avec rez-de-chaussée, premier étage et galletas au-dessus, plus une grande

cour couverte, partie en tuiles plates, partie en tôle et partie en carton bitumé. Dans la maison existe un séchoir-étuve au premier étage. Au rez-de-chaussée se trouvent deux grands cuiviers en bois et deux grandes auges en ciment pour le lavage, plus quatre petites cuves, un chaudière en cuivre et une barboteuse qui peut être mue, soit électriquement, soit autrement.

Il existe un tuyautage complet et claires pour faire sécher le linge. Sous la maison se trouve un sous-sol dans lequel est installée une chaudière à vapeur servant pour le séchoir et pour faire les lessives.

Dans la cour se trouve un grand réservoir d'une contenance d'environ quinze mètres cubes, alimenté soit par les eaux de la ville, soit par les eaux de la rivière du Lot ; celles-ci y sont amenées au moyen d'une canalisation souterraine en ciment, contenant un tuyau en fonte allant jusqu'à la rivière. L'eau est appelée au réservoir par une pompe centrifuge mue par un moteur électrique de 14 chevaux. Le moteur et la pompe se trouvent actuellement installés dans le premier lot, mais l'acquéreur du second lot en aura la jouissance immédiate et devra les déplacer à ses frais dans le mois du jour de l'adjudication définitive, pour les mettre dans son lot.

L'acquéreur du premier lot devra supporter définitivement dans l'avenir la servitude concernant le tuyau d'alimentation d'eau qui longe le corridor de l'usine et il devra laisser passer les ouvriers pour toutes les réparations qui seraient nécessaires à ce tuyau. Il est spécifié que sous le premier étage de la maison, côté sud-ouest, se trouve, au numéro 8 de la rue de La Merci, et au rez-de-chaussée, un réduit qui n'appartient pas au lot vendu.

Les immeubles ci-dessus figurent au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro 10, section H, pour la maison, et sous les mêmes numéros et section en ce qui concerne le sol, pour une contenance cadastrale de un are, dix centiares, et un revenu cadastral de cent douze francs, cinquante centimes, avec six ouvertures. Ils confrontent au sud à la rue de La Merci, à l'ouest à Messieurs Bessières et Magné, au nord au presbytère de Saint-Georges et à Monsieur Magné, et à l'est à premier lot.

2^o Un immeuble en nature de friche, sis au lieu dit Combe de Cabridelle, commune de Cahors, figurant au plan cadastral de la

dite commune sous le numéro 870, section G, pour une contenance de quatre-vingt-treize ares, soixante-dix centiares, et un revenu matriciel de un franc, quarante-neuf centimes.

3^o Un autre immeuble en nature de friche, situé au lieu dit La Treille, commune de Cahors, figurant au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 1090, 1091, 1093 et 1094, section F, pour une contenance de un hectare, vingt-cinq ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu cadastral de deux francs, deux centimes.

TROISIEME LOT

Un immeuble en nature de vigne, situé au lieu dit Rigambert, commune de Pradines, paraissant figurant au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 1229 p. et 1229 p, section A, pour une contenance approximative de quatre-vingt-cinq ares, cinquante-cinq centiares, et un revenu matriciel de soixante-quatorze francs, treize centimes.

Cet immeuble confronte au nord avec Monsieur Bessières Joseph, genre Jeandreau, à l'est à Pillat, à l'ouest à Monsieur Bessières, et au sud à chemin d'exploitation et à Monsieur Roux.

QUATRIEME LOT

Un lot de machines pouvant être utilisées dans l'industrie de la filature et se trouvant dans l'immeuble du premier lot, spécialement affecté à cette industrie.

Rez-de-chaussée : Deux chaudières de teinture en cuivre rouge, la maçonnerie n'étant pas comprise dans le présent lot, mais figurant dans le premier lot ; une machine à laver la laine, ne comprenant pas non plus le bâti en ciment et briques, qui se trouve dans le premier lot ; deux foulons, dont un vieux, un loup, une machine à écharbonner, une chaudière à gaz pauvre, une machine à percer, une forge portative et deux étaux. Il existe au rez-de-chaussée un arbre de transmission avec courroies, compris dans le présent lot.

Entresol : Trois machines à carder, une machine à filer à broche, deux redondeuses, une machine à confectionner les écheneaux, une doubleuse en mauvais état. Il existe également à l'entresol un arbre de transmission avec courroies, compris dans le présent lot.

Premier étage : Deux métiers à tisser, une machine à fabriquer les canettes, un ourdissoir, une doubleuse en mauvais état, une machine à tondre le drap, deux

casiers pour disposer les écheneaux, une doubleuse en mauvais état. Il existe encore au premier étage un arbre de transmission avec courroies, compris dans le présent lot.

CINQUIEME LOT

Un lot de machines et de matériel pouvant être utilisés dans l'industrie de la fabrication de pantoufles, situé dans la partie de l'immeuble du premier lot affecté à ce genre d'industrie.

Entresol : Deux machines à monter les sandalettes.

Premier étage : Une machine Black, avec moteur électrique, rappel, arbre de transmission et courroies, une machine à égaliser le cuir, dix machines à coudre actionnées par un moteur électrique, montées sur bâti spécial avec arbre de transmission, une machine à surjeter, à pédale, deux graveuses, deux presses à bras, une fraiseuse, une machine à battre la trépointe, un banc de finissage, une presse à découper, avec son banc de découpage monté sur tréteaux, un lot d'environ mille formes en bois, un lot d'emportepièces en acier pour talons et semelles, deux arbres de transmission avec moteur électrique et courroies.

SIXIEME LOT

Un lot de machines et matériel pouvant être utilisés dans l'industrie de la fabrication des pantoufles et se trouvant, comme le lot précédent, dans la partie de l'immeuble du premier lot affectée à cette industrie.

Premier étage : Une machine à abattre et écraser les gravures, une machine à coudre à deux aiguilles, actionnée électriquement, une machine à talonner, une machine à relever les gravures, une machine à coller les semelles, un lot d'emportepièces en acier pour dessus de pantoufles.

Les biens immeubles, matériel et machines ci-dessus indiqués sont la propriété des mineurs Jeanne et Andrée BONNET, pour les avoir recueillies dans la succession de Monsieur Jean, dit Louis BONNET, leur père, décédé, en son vivant industriel, demeurant à Cahors.

MISES A PRIX

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre-vingt-dix mille francs, 90.000 fr.

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de huit mille francs, ci 8.000 fr.

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille francs, ci 5.000 fr.

Le quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs, ci 10.000 fr.

Le cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de vingt mille francs, ci 20.000 fr.

Le sixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs, ci 10.000 fr.

Total des mises à prix : cent quarante-trois mille francs, ci 143.000

NOTA. — Aux termes du jugement qui ordonne la vente, Monsieur le Juge-commissaire est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées, faute d'enchères.

Les frais exposés au jour de la vente seront payables par les adjudicataires, en diminution de leurs prix, dans les dix jours de la vente.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre connaissance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le vingt-cinq septembre mil neuf cent vingt-cinq.

L'avoué poursuivant, P. HUARD.

Enregistré à Cahors le septembre mil neuf cent vingt-cinq, folio, case Reçu trois francs, soixante centimes.

Le Receveur, Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître HUARD, avoué poursuivant, lequel, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.